

Nos formations en 2025-2026

Urbanisme et aménagement des territoires

Du niveau — bac+2 à bac+8

L'action publique et les services aux collectivités représentent un véritable gisement d'emploi. Les métiers de l'aménagement, de l'urbanisme et des collectivités territoriales participent au quotidien des habitants d'une ville, d'un département, d'une région en termes d'habitat, d'accessibilité, d'environnement, d'espaces verts. La décentralisation croissante fait des collectivités territoriales un véritable gisement d'emploi, dans près de 300 métiers.

Que vous souhaitiez devenir **agent de développement local, développeur urbain, responsable environnement, cadre financier en collectivité territoriale ou chef de projet en développement local...** le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) vous propose une offre de formation adaptée à votre projet professionnel et à votre situation personnelle.

Le Cnam s'adapte à la situation de chacun

Ouverte aux salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants... cette offre de formation vous permet d'approfondir vos connaissances, de développer de nouvelles compétences ou d'acquérir un diplôme.

À finalité professionnelle marquée, nos formations débouchent sur des diplômes d'enseignement supérieur reconnus du niveau bac+2 aux diplômes d'ingénieur et de 3^e cycle, ou des certificats ciblés sur des compétences bien identifiées.

Le Cnam vous propose des modalités de formation compatibles avec votre activité professionnelle : cours du soir et du samedi, cours groupés en journée, formation ouverte et à distance (Foad) avec tutorat, contrats d'apprentissage et de professionnalisation... L'organisation des formations en unités d'enseignement (UE) capitalisables vous permet en outre de bâtir un parcours modulaire et individualisé, diplômant ou non, et de progresser à votre rythme.

Le Cnam, acteur de votre réussite

Pour vous aider à réussir, le Cnam s'appuie sur un corps professoral de qualité, issu du monde académique comme du monde professionnel et adapte ses cursus en association avec les acteurs sociaux-économiques pour répondre avec réactivité aux besoins réels des entreprises.

Enfin, le Cnam vous propose un accompagnement personnalisé, de l'inscription jusqu'à la recherche d'un emploi, grâce à une offre de services diversifiée et adaptée à votre situation personnelle : accueil, information, devis, conseil individuel à l'orientation, mise à niveau, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétence, bibliothèques et centres de documentation spécialisés...

Le Cnam vous informe, vous accompagne et vous conseille

La fabrique des compétences

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

292 rue Saint-Martin, Paris 3e, accès 17

www.cnam-paris.fr

Contact

01.40.27.23.30 (10h à 12h et de 14h à 18h)

contact_paris@lecnam.net

Nos formations diplômantes

Accès bac+2

Licence professionnelle

[LP10401A](#) [Développement de projets de territoires parcours Responsable de projets urbains, environnementaux et territoriaux](#)

Accès bac+3 et bac+4

Master

[MR10501A](#) [Urbanisme et aménagement parcours Aménagement, villes et territoires](#)

[MR10502A](#) [Urbanisme et aménagement parcours mobilité](#)

[MR12104A](#) [Gestion de l'environnement Organisation et transition vers un développement durable](#)

Accès bac+5

Doctorat

[DOC4100A](#) [Architecture, urbanisme, environnement](#)

Nos certifications d'établissement

Certificat de compétence

[CC2000A](#) [Gestion des services publics territoriaux en France et en Europe](#)

[CC13400A](#) [Management de la ville intelligente et durable](#)

Certificat de spécialisation

[CS1000A](#) [Gestion comptable et financière des collectivités territoriales](#)

[CS6800A](#) [Innovation publique dans les territoires : politiques et management](#)

le cnam

Qualiopi
processus certifié
■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Contact

territoires.cnam.fr

intec.cnam.fr